

Nos associations : **Vie Océane, Association Citoyenne de Saint Pierre, Association Acpeges, Association de Sauvegarde d'Étang Salé les Bains et Sea Shepherd Réunion** ; souhaitent à travers la charte ci-dessous exprimer à la société civile mais aussi à nos élus et à l'Etat nos recommandations face à la direction donnée actuellement par l'Etat pour tenter de résoudre la problématique qui implique surfeurs et requins à travers plusieurs accidents ces derniers mois.

Dans l'état actuel des connaissances rien ni personne ne peut affirmer que la Réserve Nationale Marine de la Réunion (RNMR) ainsi qu'une éventuelle « surpopulation » de requins sont à l'origine de ces événements tragiques.

Aussi nous affirmons que :

1. La réserve nationale marine de la Réunion doit être conservée dans l'état actuel de la réglementation (décret ministériel 2007-236 du 21 février 2007).

2. La recherche biologique et éthologique sur les requins entamée à travers le programme C.H.A.R.C doit se poursuivre sans entrave.

3. Les méthodes létales chroniques ou ponctuelles de prélèvement à la côte ou au large visant à « sécuriser » les activités nautiques doivent être interdites, du fait de leur inefficacité, voire de leur dangerosité (faire croire aux usagers du milieu marin que le risque 'requins' aurait été significativement réduit voire éliminé du fait des prélèvements), et de leurs impacts délétères sur les écosystèmes.

4. Nous appelons à la pratique responsable du surf dans les conditions de sécurité optimales. Le surf est une activité individuelle, ce qui induit une responsabilité individuelle.

Cependant, en regard de l'activité économique liée, nous appuyons le développement de moyens de prévention qui ont déjà été engagés: signalétique, surveillance, vigies ..., ainsi que la recherche de techniques pouvant améliorer la protection individuelle.

Pour ce qui est des secteurs côtiers ouverts sur la pleine mer où la baignade est autorisée et surveillée (Roches Noires, Boucan), et bien qu'aucun accident impliquant requins et baigneurs ne soit à ce jour survenu sur ces secteurs, des mesures de protection collective respectueuses de l'environnement pourraient être recherchées, sachant qu'elles nécessiteraient des moyens financiers adaptés et pérennes.

5. Il est probable que les apports d'eau de mauvaise qualité à la côte soient des facteurs de risque. Nous demandons donc la mise en fonction de stations d'épuration pour toutes les communes de l'île, la vérification de la conformité de celles existantes, l'arrêt du rejet en mer au bénéfice de la réutilisation des eaux traitées, ainsi que la vérification et mise aux normes de tous les réseaux d'eaux pluviales. Un travail important, à vocation durable, qui n'a été que trop négligé alors qu'il est à la fois probablement utile pour la sécurité aux abords de nos côtes, utile pour la sauvegarde de l'environnement.